

Dans un premier temps, cette réglementation s'appliquera uniquement sur le centre ancien à la fin des travaux engagés sur la rue du Général Leclerc, et ce n'est qu'après une évaluation complète de ce dispositif mis en place que l'on envisagera éventuellement de l'étendre à d'autres secteurs.

Cette réglementation concernera le stationnement sur voirie et sur les parkings de surface du centre ancien. Les parkings en ouvrage sont déjà réglementés et garderont leur durée de gratuité de 3 heures, ainsi qu'une tarification de 1 euro de l'heure au-delà de cette gratuité.

Le stationnement payant sur voirie ou sur parking de surface sera géré par des horodateurs à énergie photovoltaïque avec possibilité de paiement par monnaie ou par carte bancaire.

Pour ce qui est de la tarification de base pour le centre ancien, deux types de tarification sont définis :

- une zone rouge concernant les 45 places sur voirie de la rue du Général Leclerc, sur le tronçon en travaux, pour laquelle un stationnement de courte durée de 2 heures maximum est prévu, dont une heure de gratuité et sans tarif résident. Ceci permet de favoriser la rotation des véhicules pour les commerces de proximité.

- une zone verte permettant un stationnement de longue durée sans limitation, avec une gratuité de 2 heures sur les parkings de surface (Monfray et Porte de Brie) et d'une heure sur voirie. Le tarif appliqué sera de 1 euro de l'heure, après le temps de gratuité écoulé.

L'amplitude horaire de la réglementation pour le centre ancien sera de 9 heures à 19 heures, du lundi au samedi et de 9 heures à 13 heures le dimanche.

Pour ce qui est du tarif résidentiel, la délivrance d'un macaron résident de l'appartenance au secteur donnera droit à un tarif préférentiel de 1 euro pour une journée. Cela donnera une tarification de 6,50 € sur la semaine.

Adopté à l'unanimité en commission.

Mme DE LUCA : Très rapidement, quelques questions.

On voit bien que ce rapport est le démarrage de quelque chose qui se met en place et l'aboutissement d'un

